



Pour un traitement décent : +23% !



Historique : la désindexation...

1982 : l'origine

En 1982, le ministre (PS) des Finances Jacques Delors met un terme à l'échelle mobile des salaires, c'est-à-dire à leur indexation « automatique » sur l'inflation.

Années 1990 : la transition

Pourtant dans les années 1990, au gré des décisions gouvernementales, la valeur du point d'indice des fonctionnaires suit (tant bien que mal) l'inflation.

Années 2000 : le couperet !

C'est au tournant de l'année 2002, en profitant du passage à l'euro pour en effacer les effets, que l'alignement est bel et bien abandonné.



Depuis 2 décennies, les revenus décrochent par rapport aux prix !

Inflation : +35,6% !

Depuis janvier 2000, l'inflation a augmenté de 35,6% (voir détails au dos). Et c'est une estimation *a minima* !

Point d'indice : +10,4%

Dans le même temps, la valeur du point d'indice a augmenté de 10,4% seulement... Et le décrochage s'accroît de plus en plus avec le temps !

C'est donc au moins 400 €/mois de perdus !

Et les résultats se font sentir :

- « smicardisation » de la carrière C et du début de la carrière B !
- précarisation du milieu de la carrière B et du début de la carrière A !!
- perte généralisée de niveau de vie !!!

Situation administrative				Traitements brut actuel	Si indexation sur l'inflation du point d'indice de l'an 2000 (+23,08%)			
					Traitement brut projeté	Somme perdue-volée par mois	par an	
cat	grade	éch	IM					
A	IR3	2 ^e	650	3045,92 €	3748,77 €	-702,85 €	-8 434,15 €	
		8 ^e	575	2694,46 €	3316,21 €	-621,75 €	-7460,97 €	
		4 ^e	450	2108,71 €	2595,30 €	-486,59 €	-5839,02 €	
B	CP	6 ^e	484	2268,04 €	2791,39 €	-523,35 €	-6280,21 €	
		C1	5 ^e	390	1827,55 €	2249,26 €	-421,71 €	-5060,49 €
		C2	5 ^e	369	1729,14 €	2128,14 €	-399,00 €	-4788,00 €
C	ACP1	6 ^e	403	1888,47 €	2324,23 €	-435,76 €	-5229,18 €	
		ACP2	5 ^e	360	1686,97 €	2076,24 €	-389,27 €	-4671,22 €
		AC	4 ^e	343	1607,31 €	1978,20 €	-370,89 €	-4450,64 €

Lexique :

- AC/ACP2/ACP1 : agent de constatation / principal de 2^{ème} / 1^{ère} classe ;
- C2/C1/CP : contrôleur de 2^{ème} / 1^{ère} classe / principal ;
- IM : indice majoré ; IR3 : inspecteur régional de 3^{ème} classe.



Récupérons ce qui nous est dû ! (désormais 400 €/mois) !

Pour SOLIDAIRES Douanes, les personnels doivent bénéficier d'un traitement décent.

Ils le méritent au regard de tous les efforts fournis, et de l'augmentation du coût de la vie.

Dans l'immédiat, pour rattraper le niveau de vie de 2000, donc récupérer ce qui a été volé aux personnels, il faut : → pour toutes et tous + 400 € / mois ;

→ revaloriser le **point d'indice de +23% !**

Plus largement, il importe de réinstaurer une échelle mobile des salaires, ainsi que de réelles négociations salariales, aussi bien au niveau Fonction publique (grilles indiciaires) qu'aux niveaux ministériel et directionnel (actualisation des régimes indemnitaires en reconnaissance de la technicité).

Soutien à toutes celles et ceux en mobilisation, dès ce jeudi 27 janvier 2022 !

Paris, le lundi 24 janvier 2022



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>

SolidairesDouanes

SolidR_DOUANES

solidaires_douanes

Annexe : évolution du revenu par rapport aux prix depuis 20 ans (évolution de la valeur du point d'indice par rapport au taux d'inflation depuis 2000)

Parti(s) au pouvoir (gouvernement)	Année	Taux d'inflation ¹		Point indice			Différence cumulée entre taux d'inflation et point d'indice (au 31/12 de chaque année depuis 2000)	Projection si le point d'indice (valeur an 2000) avait été indexé sur l'inflation		
		annuel	cumulé (depuis 2000)	Valeur mensuelle	variation			Valeur projetée du point d'indice	Somme perdue-volée par an a minima *	
					ponctuelle	cumulée (depuis 2000)			IM 390	IM 650
PS	2000	+1,7%	+1,7%	4,26679 €	+0,5%	+0,5%	-1,2 pt	4,33932 €	-339,44 €	-565,73 €
	2001	+1,6%	+3,3%	4,28813 €	+0,5%	+1%	-1,6 pt	4,40875 €	-424,15 €	-706,91 €
				4,31812 €	+0,7%	+1,7%				
+	2002	+1,9%	+5,3%	4,34403 €	+0,6%	+2,3%	-2,3 pts	4,49252 €	-694,93 €	-1158,22 €
					4,47444 €	+0,7%				
UMP (actuel LR)	2003	+2,1%	+7,5%	4,39631 €	+0,5%	+3,6%	-6,2 pts	4,68319 €	-1342,60 €	-2237,66 €
					4,4183 €	+0,5%				
	2005	+1,7%	+11,6%	4,44039 €	+0,5%	+4,6%	-6,2 pts	4,76280 €	-1508,88 €	-2514,80 €
				4,47592 €	+0,8%	+5,4%				
	2006	+1,7%	+13,5%	4,49829 €	+0,5%	+6%	-7,5 pts	4,84377 €	-1616,84 €	-2694,74 €
	2007	+1,5%	+15,2%	4,53428 €	+0,8%	+6,8%	-8,4 pts	4,91643 €	-1788,46 €	-2980,77 €
+	2008	+2,8%	+18,5%	4,55695 €	+0,5%	+7,3%	-10,8 pts	5,05409 €	-2326,62 €	-3877,69 €
				4,57063 €	+0,3%	+7,7%				
UMP (actuel LR)	2009	+0,1%	+18,6%	4,59348 €	+0,5%	+8,2%	-10,1 pts	5,05914 €	-2179,29 €	-3632,15 €
				4,60726 €	+0,3%	+8,5%				
	2010	+1,5%	+20,3%	4,63029 €	+0,5%	+9,1%	-11,2 pts	5,13503 €	-2362,18 €	-3936,97 €
	2011	+2,1%	+22,9%		0%		-13,8 pts	5,24286 €	-2866,83 €	-4778,05 €
	2012	+2%	+25,3%		0%		-16,2 pts	5,34772 €	-3357,57 €	-5595,95 €
	2013	+0,9%	+26,5%		0%		-17,4 pts	5,39585 €	-3582,82 €	-5971,37 €
PS	2014	+0,5%	+27,1%	0%	-18 pts	5,42282 €	-3709,04 €	-6181,73 €		
	2015	0%	+27,1%	0%	-18 pts	5,42282 €	-3709,04 €	-6181,73 €		
	2016	+0,2%	+27,3%	4,65807 €	+0,6%	+9,7%	-17,6 pts	5,43367 €	-3629,81 €	-6049,68 €
	2017	+1%	+28,6%		+0,6%		-18,2 pts	5,48801 €	-3753,31 €	-6255,52 €
=	2018	+1,8%	+30,9%		0%		-20,5 pts	5,58680 €	-4215,65 €	-7026,08 €
LREM (PS+LR)	2019	+1,1%	+32,4%	4,68602 €	0%	+10,4%	-22 pts	5,64825 €	-4503,24 €	-7505,39 €
	2020	+0,5%	+33%		0%		-22,6 pts	5,67649 €	-4635,40 €	-7725,67 €
???	2021	+1,6%	+35,6%		0%		-25,2 pts	5,76732 €	-5060,49 €	-8434,15 €

* Nota bene : le niveau d'inflation peut-être corrigé (à la baisse) par les autorités via plusieurs méthodes :

Pondération

Si le prix du bien augmente, les autorités statistiques peuvent arbitrer la moindre consommation des ménages.

Amélioration

Si la qualité d'un produit augmente, les autorités statistiques peuvent arbitrer le moindre coût d'un renouvellement de dotation pour les ménages (par exemple dans la téléphonie ou l'informatique).

Substitution

Si le prix d'un bien augmente, les autorités statistiques peuvent arbitrer la préférence des ménages pour un équivalent moins onéreux.

Agrégation

Les dépenses sont globalisées au niveau de l'ensemble de la population, toutes classes sociales confondues (par exemple, si le loyer ne compte que pour 6% du budget dans le calcul de l'Indice des prix à la consommation [IPC], c'est qu'il tient compte des propriétaires ayant remboursé leurs emprunts).

Paris, le lundi 24 janvier 2022

¹ Source : Institut national de la statistique et des études économiques, indice des prix à la consommation (IPC) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122401>



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>

SolidairesDouanes

SolidR_DOUANES

solidaires_douanes